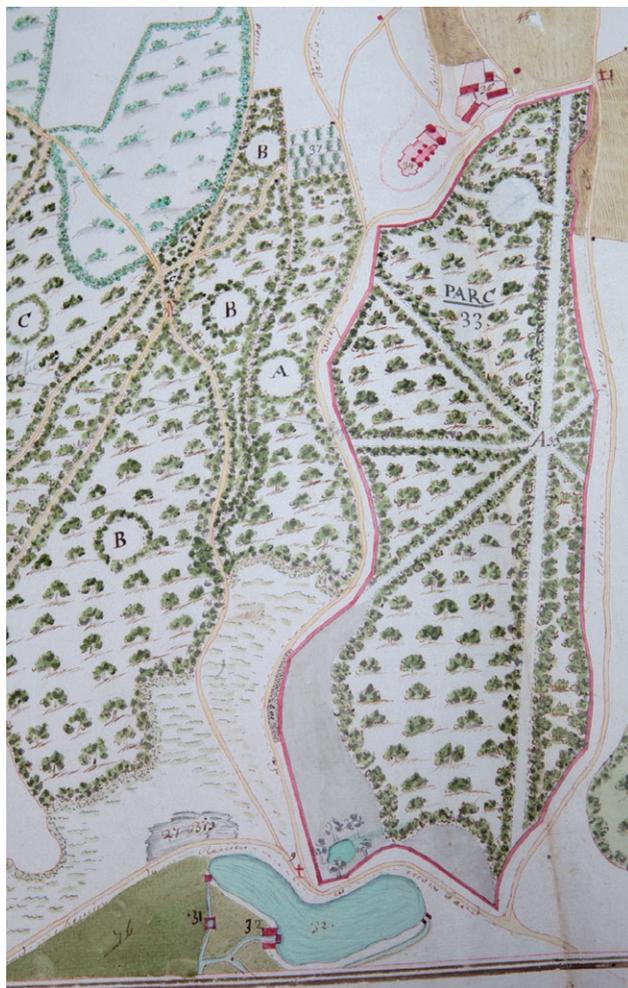
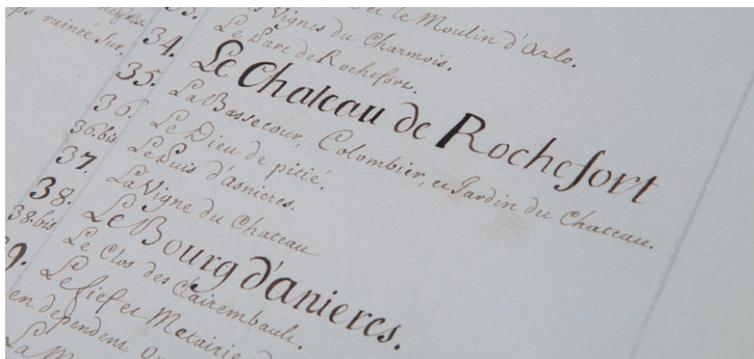


*Plan-terrier de Rochefort et de Saffres
(1712)*

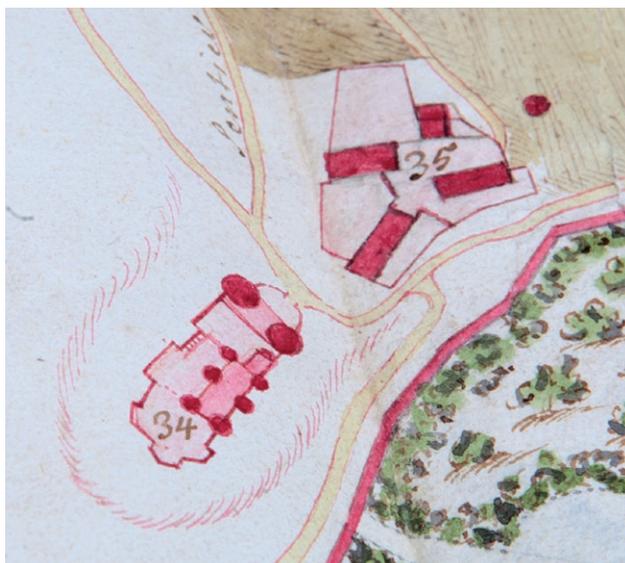


Archives départementales de la Côte-d'Or

Le château, la seigneurie et le terrier de Rochefort



Le château de Rochefort, à Asnières-en-Montagne (canton de Montbard), dresse ses ruines à la fois romantiques et majestueuses sur un éperon rocheux. En 1659, ce château du X^e siècle fut vendu par Louis de Pernes à Denis Languet. Les Languet transformèrent en locaux d'exploitation agricole les bâtiments qui défendaient l'entrée et aménagèrent des jardins de plaisance sur les terrasses. A la veille de la Révolution, l'ensemble passa à la famille de La Guiche. » (F. Vignier).





Une association, « Les Clefs de Rochefort », assure l'animation du site (fête de la musique, stages de sculpture sur pierre, journées du patrimoine, etc.) et suit les chantiers de consolidation. Cet édifice exceptionnel est désormais documenté par l'entrée, en janvier 2014, dans les collections des Archives départementales de la Côte-d'Or, d'une pièce remarquable, qui porte un nom que le grand public n'associe en général pas aux châteaux de la fin du Moyen Âge : un TERRIER.



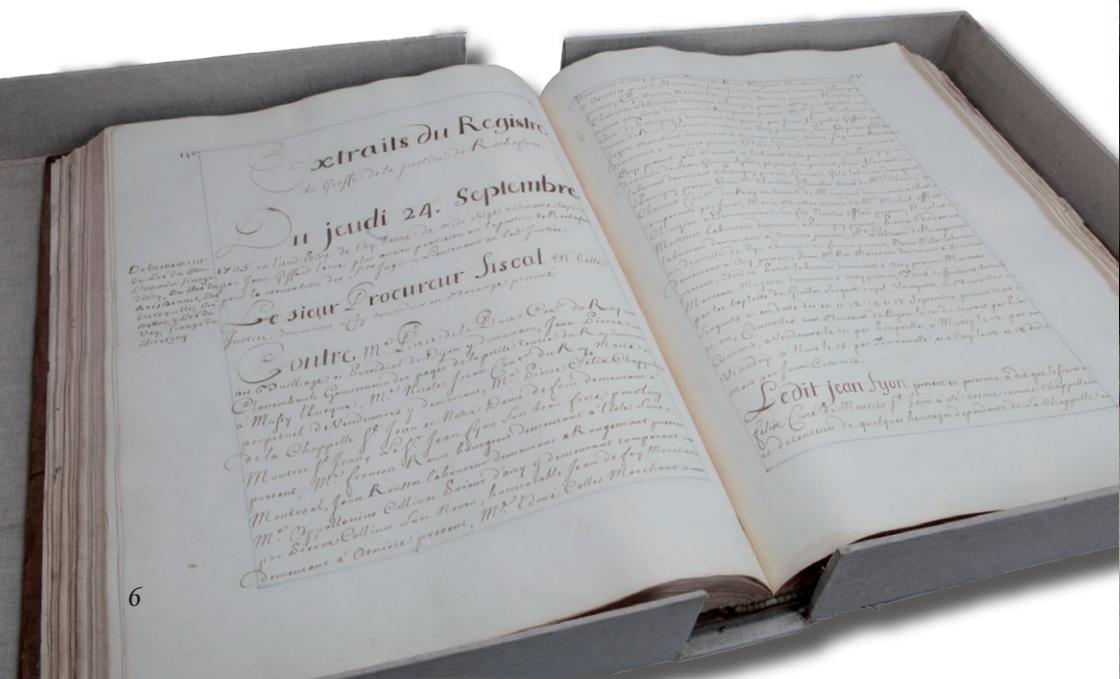
Le terrier est un outil de gestion d'une seigneurie sous l'Ancien Régime. Le seigneur confie à des professionnels le soin de dresser l'état exact de ses biens fonciers, avec leurs tenanciers (paysans qui cultivent la terre ou exploitent la forêt) et les redevances que ces derniers leur versent. L'établissement du terrier était confié à des notaires. Mais, lorsque le terrier était illustré de plans, le soin de les lever était confié à un arpenteur.



C'est le cas de l'exceptionnel plan-terrier des seigneuries de Rochefort (Asnières-en Montagne et communes environnantes) et de Saffres (canton de Vitteaux), acquis par les Archives départementales d'un particulier, qui le tenait de ses ancêtres Guérard, lesquels l'avait préservé à l'époque révolutionnaire. Déjà ce plan-terrier avait été saisi, comme le montre la collation faite, le 21 mars 1793, par un agent des domaines, « commissaire délégué à cet effet », nommé Grattepain.

Instrument de gestion et œuvre d'art

Mais cet instrument de gestion féodale est aussi une véritable œuvre d'art. C'est un fort livre de 352 pages (54 x 40 cm soit, ouvert, 80 x 54), admirablement relié pleine peau, portant sur les plats, en lettres dorées, « TERRIER DE ROCHEFORT ET DE SAFRES ». Le texte y est écrit en lettres de grand module, et la mise en page est aérée. C'est donc un très beau témoignage de la calligraphie et de la mise en page du début XVIII^e siècle.



TERRES
DES
ROCHEFORT
ET DES
SAFRÉS



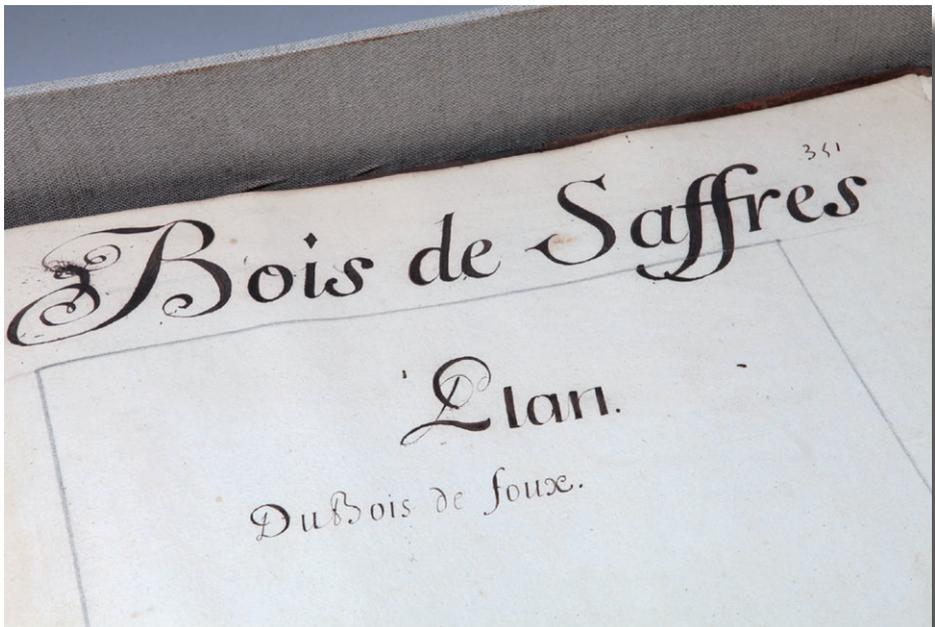
La science de l'arpentage, accumulée durant l'Ancien Régime, va se déployer à partir de 1807, lorsque Napoléon étendit à tout le pays, pour des raisons fiscales, le cadastre – dont les plans terriers étaient les féodales prémices.

Les plans aquarellés de Rochefort forment un ensemble de 14 plans particuliers et d'un plan général ou tableau d'assemblage ; ils bénéficient d'une table générale, qui attribue lettres ou nombres aux noms de lieux (terres, bois, habitations, parcelles cultivées), aux croix et aux bornes. « L'Ordre et distribution des bois de la seigneurie » récapitule, dans l'ordre chronologique, les coupes faites depuis 1693 ; y ont été portées, après la confection du terrier, les coupes prévues jusqu'en 1733.



Des lieux mis en lumière

Le dessin des plans de Rochefort est fait à l'encre rouge, rehaussée de lavis rouge (bâtiments, légendes des routes et chemins, croix, noms des finages circonvoisins), jaune (chemins et routes), le vert d'eau (rivières et plans d'eaux). Toute la palette des verts (avec la figuration des arbres, en boule) permet de décliner la réalité des cultures ou des prairies. Chaque carte comporte aussi sa « table particulière », avec d'autres numéros. La carte n° 3 représente le château de Rochefort, avec des détails sur le parc (avec ses allées en étoile), la basse cour, le colombier et le jardin. Certains édifices (abbaye du Puits d'Orbe, par exemple) sont représentés en élévation de trois quarts. Les plans représentent des lieux situés sur le territoire des communes actuelles d'Asnières-en-Montagne et de Rougemont (Côte-d'Or) ; d'Aisy-sur-Armançon, Cry, Perrigny-sur-Armançon et de Ravnières (Yonne). Le terrier de Rochefort (p. 1-337) est complété par celui de Saffres (p. 339-354), dont les plans (bois de Saffres, du Boula et de Foux), levés par le même Feugueray en 1711, sont à l'encre noire.



Proces verbal de dismesuration generale des limites et circuité entiere de laditte terre et seigneurie de Rochefort (1712)

Antoine Feugueray, arpenteur ordinaire du Roy au siege de la maitrise des eaux et forests de Dijon y residant, parroisse Notre Dame, savoir faisons que, sur les requisitions de messire Gullaume Languet Robelin, comte de Rochefort, baron de Safres et autres lieux, conseiller du Roya au parlement de Dijon, ensuite du soussigné fait double avec ledit seigneur en datte du seize fevrier mil sept cent douze, contenant que nous, ledit Feugueray, nous nous obligeons a fournir audit seigneur une carte de tout le territoire des finages des villages d'Asniere, Cry, Perrigny, Rougemont, Aisy, et Lautremont, dependants du comté de Rochefort, ou seront raportés tous les bois, preys, et terres labourables appartenants audit seigneur, sciz et scitués esdits lieux, le cours de la riviere d'Armençon a l'endroit desdits finages, tous les pourpris desdits villages, moulins, forges et fourneau, metairies, ensemble rapporter audit plan toutes les bornes qui servent au debornement des limittes de ladite terre et comté de Rochefort, les principaux chemins qui traversent ladite terre, les principales croix etants sur lesdits chemins, et autres remarques a observer à la forme du sudit soussiné.

A quoy satisfaisant ce jourd'huy lundy dix neufviesme jour du mois de septembre mil sept cents douze, estant au château de Rochefort du jour de hier, j'ay été conduit par Maitre jean Giffard, procureur fiscal du comté de Rochefort et ses dependances, sur le bord de la riviere d'Armençon, a l'endroit d'une esluze que feu Monsieur de Louvois a fait nouvellement construire sur ladite riviere pour en tirer de l'eau pour faire tourner la roüe du moulin de Raviere.

Ou estant ledit sieur Giffard, m'a requis d'examiner les limittes qui sont a la circonference du territoire de Rochefort, tant au droit des finages de Raviere, Verdonnet, Arran, Monbart, Cruchy, Buffon, Quincy, Chevigny le Desert, Bois Saint Jean, Esticy et Nuits, d'en observer toutes les distances, de bornes en bornes et toutes les marques qui pourront servir a l'avenir la reconnaissance des veritables limittes.

La reliure du terrier a bénéficié, de la part de son dernier propriétaire, d'une restauration dans les années 1990 ; elle a été à cette occasion protégée par un élégant emboîtement.





L'acquisition de ce plan-terrier a représenté un investissement de 15.000 euros pour le Département de la Côte-d'Or ; une subvention de 7.500 euros a été sollicitée auprès du Ministère de la Culture (Service interministériel des Archives de France).

*Ce document a reçu la cote 1 J0 495 ;
il est d'ores et déjà consultable dans la salle de lecture
des Archives départementales de la Côte-d'Or (8, rue Jeannin),
ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.*

*du
Comté de Rochefort et dépendances*



*Bibliographie : François VIGNIER (dir.),
Dictionnaire des châteaux de France.*

Bourgogne – Nivernais, Paris, Berger-Levrault, 1980 p. 42-44.